

Étang-du-Nord, le 12 février 2006

225

P NP

DM3

Projet d'établissement d'un lieu
d'enfouissement technique
aux Îles-de-la-Madeleine
Îles-de-la-Madeleine

6212-03-051

Mme Monique Gélinas, Coordinatrice

Madame Gélinas,

Mon nom est Michel Miousse et c'est à titre de citoyen intéressé et ayant déjà été impliqué dans ce dossier que je présente ce mémoire.

Lors de la mise en œuvre du projet ayant abouti en l'actuelle usine d'incinération-tri-compostage, durant les années 1980, je siégeais comme conseiller à l'ancienne municipalité de l'Étang-du-Nord.

Par la suite, vers la fin des années 1990, j'ai eu l'occasion de travailler sur différents projets reliés au bon fonctionnement de ce complexe, dont une étude visant à établir le taux de participation de la population madelinienne au tri préalable à la collecte à trois voies.

Chez les particuliers, selon les normes de l'époque, la participation dépassait ou avoisinait les 90%. Par contre, chez les institutions, industries et commerces, faute d'équipements mais surtout de directives sur la façon de procéder, les activités de triage étaient faibles ou inexistantes. Suite à ce constat, nous sommes allés visiter quelques-uns des plus gros producteurs de déchets de l'Archipel afin d'informer les responsables tout en leur fournissant, si nécessaire, les outils propices à un tri adéquat. L'accueil a partout été chaleureux et les résultats, dans un premier temps, semblaient probants.

Comme la plupart des petites industries et commerces n'ont pas été visités, un rapport a été remis à nos supérieurs les avisant que des quantités importantes de pièces métalliques se retrouvaient dans le bac noir pour être incinérées et enfouies par la suite.

Aujourd'hui, je ne sais pas ce qui est advenu de nos recommandations, mais il y a encore quelques années, lors d'une visite au site d'enfouissement, une quantité importante de pièces de voitures en provenance de garages étaient visibles parmi les cendres. Et aux dernières nouvelles, le seul vitrier de la région n'avait d'autre choix que de mettre ses retailles dans le bac noir.

Considérant que des investissements majeurs ont été faits dans le but de réduire le volume de déchets à enfouir.

Considérant que ces rebuts occupent ou occupaient un volume important dans le site d'enfouissement.

Considérant que de lourdes pièces métalliques sont susceptibles d'endommager l'intérieur du four rotatif de l'incinérateur.

Considérant que la grande majorité de la population trie consciencieusement ses déchets, il n'y a pas de raison pour que nos directeurs d'entreprises ne soient pas tout autant conscientisés à la nécessité de préserver le plus longtemps possible notre site d'enfouissement.

C'est pourquoi, profitant de ces audiences du BAPE, je propose que toutes les places d'affaires susceptibles de générer des déchets pouvant éviter l'incinération et l'enfouissement soient équipées et instruites sur la façon de faire le tri de leurs rebuts et ce, de manière récurrente.

Je vous remercie de l'attention que vous m'accordez.

Bien à vous,



Michel Miousse